

CERTIFICAT d'ECONOMIE CARBONE

Argumentaire promotionnel actualisé

23 10 2017

La politique nationale entend créer une économie sobre en carbone et ressources en particulier en :

- Développant une économie circulaire
- Encourageant l'incorporation de MPR
- Veillant à la compétitivité des MPR

Le SRP entend contribuer à l'atteinte de ces objectifs avec ses **Certificats d'Economie Carbone** qui constituent un outil :

- **Pédagogique**
 - ✓ Dès réception de la facture/BL, le client connaît le potentiel d'économie carbone attaché à sa livraison de MPR.
 - ✓ C'est au niveau des produits qu'il est possible de valoriser l'économie carbone apportée par l'utilisation des MPR.
- **Incitatif et non contraignant**
 - ✓ Pas d'obligation de quantité minimum de MPR à introduire dans les produits.
 - ✓ Dès le premier kg de MPR utilisé en substitution de résine vierge il y a une économie carbone quantifiable et quantifiée.
- **Simple d'utilisation dès l'écoconception**
 - ✓ Pas d'ACV des produits à réaliser impérativement.
 - ✓ Toutes choses égales par ailleurs, l'intégrateur de MPR peut calculer par une simple multiplication l'économie carbone qu'il réalise en remplaçant 1kg de résine vierge par 1 kg de MPR.
- **Robuste, fiable et crédible**
 - ✓ Les ICV des MPR (Mars 2017), bases des Certificats d'Economie Carbone, ont été établis conformément aux normes internationales en vigueur.
 - ✓ Ils ont de plus été vérifiés par tierce partie.

- **... du futur**

- ✓ Aux décideurs qui voudraient monétariser certaines externalités pour rendre les MPR plus compétitives, les Certificats d'Economie Carbone offrent une solution pour le CO₂ ... Il suffit d'étendre le champ actuel d'application de la taxe carbone !
- ✓ Grâce aux ICV, d'autres externalités peuvent être traitées comme le CO₂ : consommation d'énergie non renouvelable, d'eau, de ressources ...